

**COMMUNE DE JOUET SUR L'AUBOIS**  
**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DU 01 février 2021**

Le 01 février 2021, le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 janvier 2021 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge LAURENT, Maire.

PRÉSENTS : MRS et MMES LAURENT, PRUVOST, CHASSIN, BERTRAND, BOULANDET, GAGNOL, JAUBERT, BECQUIAU, SURIEU, CADIOT.

EXCUSÉS : Monsieur BOUQUELY qui avait donné procuration à Mme CHASSIN  
Monsieur LORDEL qui avait donné procuration à Monsieur BERTRAND  
Monsieur BRAVY, Mme REBOUX

ABSENTS : Mme ROSAURO

SECRÉTAIRE : Mme GAGNOL

Le compte rendu de la séance du 07 décembre 2020 est adopté à l'unanimité sans observation.

I – Délibération relative aux dépôts sauvages.

Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriale,  
Vu l'article L.541-3 du Code de l'Environnement,  
Vu l'article L.541-2 du Code de l'Environnement,  
Vu le Règlement de la collecte et de la redevance du SMIRTOM du Saint-Amandois.

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune de Jouet sur l'Aubois.

Considérant que le service de collecte et d'élimination des ordures ménagères est mis en place pour tous et qu'il convient de le respecter.

Considérant qu'il existe un réseau de déchèteries sur le territoire.

Considérant que les dépôts sauvages ainsi que les dépôts d'ordures et déchets dans les poubelles communales ou sur le domaine public sont des infractions et représentent une charge financière pour la collectivité.

Monsieur le Maire explique que les dépôts sauvages sont de plus en plus nombreux sur la commune et implique la mobilisation du personnel technique et du garde champêtre. Il précise les modalités à apporter :

- La création d'une redevance pour dépôt illégal.
- Le coût de l'intervention du garde champêtre et du personnel technique.
- Émission d'un titre par la commune et transmis à la trésorerie.

En matière de redevance, il est proposé :

- Pour les dépôts dans les espaces publics : 250.00 euros.
- Pour les dépôts de déchets verts et inertes : 500.00 euros.

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal désire instaurer ces 2 redevances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à 12 voix pour, d'instaurer les 2 deux redevances.
- Décide à 11 voix pour et 1 voix contre, le montant de 250.00 euros pour le dépôt d'ordures dans les espaces publics.
- Décide à l'unanimité le montant de 500 euros pour le dépôt de déchets verts et inertes.

#### II- Délibération acquisition de terrain

Monsieur le Maire explique qu'aux Cités Heymann, une rue appartient aux ciments Calcia. Cette rue est entretenue par la commune. Les Ciments Calcia souhaitent rétrocéder cette parcelle à la commune pour l'euro symbolique.

Il n'y aura aucun frais d'hypothèque ni de bornage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée section A 927 pour l'euro symbolique.
- Autorise Monsieur le Maire ou les adjoints à signer tous documents afférents à cette acquisition.

#### III- Délibération vente d'un bâtiment communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu plusieurs propositions pour l'acquisition de l'ancienne gendarmerie. Une des propositions réalisées est dans le but de créer un pôle santé : au rez-de-chaussée. Dans l'immédiat kiné, podologue, cabine télé médecine et infirmiers.

Monsieur JAUBERT ajoute que le pôle santé sera dans un premier temps à l'ancienne gendarmerie puis dans un second temps rue creuse. La gendarmerie deviendra des logements.

La mise à prix est de 100 000 euros. Les garages resteront dans la propriété de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote à l'unanimité le montant de la vente de 100 000 euros.
- Autorise à l'unanimité le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

#### IV- Délibération relative au repos dominical

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier transmis par la Préfecture stipulant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'ouverture des commerces tous les dimanches de février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise à l'unanimité l'ouverture des commerces tous les dimanches du mois de février.

## V – Désignation des représentants pour la CLECT

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,  
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, dans sa délibération du 10 décembre 2020, a décidé :

- De créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la communauté de communes et ses communes membres.
- Que la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ainsi créée sera fixée à 12 membres titulaires et 12 membres suppléants.
- Que le Conseil Municipal de chaque commune membre procédera à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, de ses représentants au sein de la CLECT conformément à la répartition fixée ci avant.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir élire ses représentants au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal procède à l'élection du représentant titulaire

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nom du candidat : Serge LAURENT

Votants : 12

Nombre de bulletins : 12

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu :

Monsieur Serge LAURENT : 12 voix

Le Conseil Municipal procède à l'élection du représentant suppléant

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nom du candidat : Denis JAUBERT

Votants : 12

Nombre de bulletins : 11

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur Denis JAUBERT : 11 voix

## VI – Délibération nouvelle gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle la visite de Mme La Sous-Préfète et des membres de la gendarmerie. Lors de cette réunion plusieurs possibilités de construction ont été faites.

- La commune porte seule le projet suivant le décret de 1993.
- Partenariat public / privé : construction des bureaux et des garages par la commune, les logements sont construits par un privé.
- L'ensemble des constructions sont réalisées par un privé suivant le décret de 2016.

La commune apportera le terrain viabilisé d'un montant de 100 000 euros pour ce projet afin de maintenir la gendarmerie à Jouet sur l'Aubois. Elle permet de renforcer le pôle sécurité sur la commune. Le projet sera confié et mené par « Val de Berry ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le terrain a été borné, l'abattage des arbres a été réalisé et le certificat d'urbanisme a été redéposé suite à la demande de la préfecture.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité d'attribuer gratuitement la parcelle nouvellement cadastrée section A 1789 d'une contenance de 4 834 m<sup>2</sup> à la société Val de Berry.

## VII – Délibération relative aux travaux du SDE – Point Lumineux

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de travaux à faire sur un point lumineux rue de la Chapelle.

Les coûts sont les suivants :

- Rue de La Chapelle : 756.10 € HT dont 50% pris en charge par le SDE, reste 378.05 € HT à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité la réalisation des travaux sur ce point lumineux.

## VIII – Délibération relative à l'avenant du contrat de territoire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Jouet sur l'Aubois et la commune de la Guerche sur l'Aubois ont signé un contrat de territoire via la communauté de communes le 16 octobre 2017. Ce contrat de territoire était initialement prévu pour 2017/2020. Ce contrat étant repoussé jusqu'en 2021, il y a une nécessité de signer un avenant.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant au contrat de territoire.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Assainissement Poids de Fer : Monsieur JAUBERT informe l'Assemblée qu'une réunion s'est tenue en mairie en présence des élus de Marseilles Les Aubigny. Le traitement des eaux usées pourrait se faire à la station de Marseilles Les Aubigny. Le projet leur a été présenté. Nous restons en attente de leur réponse.

- Port Conscience : Monsieur le Maire fait part d'un problème sur la pompe de relèvement. Un système de message d'alerte a été mis en place afin de palier au problème.

- Travaux d'interconnexion : Monsieur JAUBERT informe les membres du conseil que les travaux d'interconnexion Torteron – Jouet sur l'Aubois débiteront mi-février.

- Madame PRUVOST fait le point sur la réunion d'adressage. Le Conseil Municipal devra délibérer sur les nouvelles dénominations de rue et sur l'attribution de nouveaux numéros d'habitation.

- Une réunion aura lieu avec les Randonneurs Jouettois le 06/02/2021 à 9h30 à l'ancienne mairie.

Monsieur le Maire laisse la parole aux membres de l'assemblée.

Madame PRUVOST :

- Une collecte pour l'épicerie sociale aura lieu le vendredi 26 et le samedi 27 février 2021 de 9h00 à 12h00. Elle demande aux membres du Conseil des bénévoles.

- Beaucoup de personnes viennent lors de la permanence numérique afin de se faire inscrire pour la vaccination contre la covid-19.

Monsieur BERTRAND informe l'assemblée des problèmes entre les chauffeurs poids lourds et les parents d'élèves qui viennent récupérer les enfants à la descente du bus, à l'arrêt de la gendarmerie. Il demande si une tranche horaire ne pourrait pas être mise en place pour les chauffeurs. Monsieur le Maire précise que les chauffeurs poids lourds ont déjà été reçus à plusieurs reprises en mairie afin d'évoquer ce problème.

Monsieur BERTRAND informe également l'assemblée que de nombreuses personnes se plaignent d'un chien de chasse errant sur la commune. Monsieur Le Maire explique qu'une cage a été mise en place pour le capturer sans succès.

Madame BECQUIAU : le 12/02/2021 réunion du Canal de BERRY pour le vote du budget à 18h00.

Monsieur SURIEU se pose des questions suite à la fermeture de la poste les 25 et 26 janvier.

Monsieur JAUBERT fait le point sur le dossier de l'Île Guinée et des Grévelins.

Il annonce également que pour les travaux de la rue de la croix et du 19 mars, la convention avec les habitants est en cours de signature.

Madame CADIOT informe qu'une réunion plénière du CCAS aura lieu à la Guerche sur l'Aubois le 04/02/2021 à 17h30.

FIN DE LA SEANCE 19h15

LISTE DES DELIBERATIONS

- I – Délibération relative aux dépôts sauvages.
- II- Délibération acquisition de terrain
- III- Délibération vente d'un bâtiment communal
- IV- Délibération relative au repos dominical
- V – Désignation des représentants pour la CLECT
- VI – Délibération nouvelle gendarmerie
- VII – Délibération relative aux travaux du SDE – Points Lumineux
- VIII – Délibération relative à l'avenant du contrat de territoire